



POSTE : Entraîneur de Badminton

Période de l'affichage : Du 19 septembre au 12 décembre 2022

Durée de l'emploi : 12 semaines à l'automne et l'hiver, 8 semaines au printemps et 10 semaines l'été

Horaire de travail : à discuter.

Salaire : à discuter.

Nature de l'emploi :

La Corporation du centre Jean-Claude-Malépart, est actuellement à la recherche d'une personne pour occuper un poste d'entraîneur de badminton qui se tiendra au centre.

À cet effet, le candidat devra travailler prioritairement avec des jeunes de 6 à 17 ans. Les objectifs seront de préparer les jeunes en vue des compétitions à venir et d'enseigner les techniques du badminton.

Mandat (Principales responsabilités) :

- 1- Enseigner le badminton;
- 2- Préparer la relève des jeunes en badminton et à la compétition dont les Jeux de Montréal;
- 3- Développer une programmation en badminton et faire les recommandations qui s'y rattachent.

Attributions caractéristiques

- ☑ Bonne connaissance et bon niveau de jeu au badminton.
- ☑ Créativité, leadership, motivation, engagement.
- ☑ Capacité d'adapter ses interventions en milieu communautaire, interculturel et défavorisé.
- ☑ Excellente communication écrite et orale en français et un anglais fonctionnel.
- ☑ Capacité de travailler en équipe tout en étant autonome.
- ☑ Connaissance nécessaire des milieux scolaire, communautaire et municipal.

Qualifications requises (SCOLARITÉ)

- ☑ Diplôme universitaire ou diplôme collégial ou autre formation jugée pertinente;
- ☑ Cours de premiers soins à jour;
- ☑ Certification d'entraîneur de niveau 1 minimalement (PNCE) un atout, mais la personne peut être formée après l'embauche

Le lieu de travail : Centre Jean-Claude-Malépart (2633, rue Ontario Est, Montréal)

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae ainsi qu'une lettre de présentation à l'attention de la coordonnatrice secteur sportif, par courriel à nducasse@ccjcm.ca

Seuls les candidats retenus seront appelés.

« Veuillez noter que la forme masculine utilisée dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes. Le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte. »